

FACTURE

NMMEDICAL

Siège Social : **NMMEDICAL**
12-14 rue Sarah Bernhardt CS 70034, FR-92600 ASNIERES SUR SEINE
SASU au capital de 7 272 559,40 euros
R.C.S Nanterre B 303 645 626
Siret 30364562600191 - APE 4646Z
N° TVA Intracomm : FR93303645626 / BE 0555.865.428
Tel : +33(0)1 41 32 40 00

Adresse de livraison :

LILLY FRANCE
TONY BLIN
2 RUE DU COLONEL LILLY
67640 FEGERSHEIM

Engagement N° :
Bon de livraison N° : 83102403

N° : **5502413912**

Date : 04.07.2024

Page : 1 / 1

Adresse de Facturation :

ALLARI
LAURENT
5 RUE DU TALUS
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

Code client : 665937

Numéro commande : 102042517

Vos références CDE : CDE WEB 400309555

Votre commercial : SITE INTERNET

Réf	Désignation	Qté Unité	Prix unitaire brut HT	Prix unitaire net HT	Montant HT
50701 5701684461112	STATION LAVE OEIL 1X500ML 0.9%NaCL	6 001	30,830	30,830	184,98 TVA % : 20,00

TAUX :	BASE HT :	TVA :	TOTAL HT :	TOTAL TTC :	DEVISE :
20,00%	184,98	37,00	184,98	221,98	EUR

Mode règlement : Carte bancaire client Délai paiement : 10 jours date de facture Date échéance : 14.07.2024

Coordonnées bancaires pour virement : CIC - FR7630027175030002513120116 - CMCIFRPP

*Au delà de ce délai, pénalités de retard calculées à un taux égal au taux d'intérêt appliquée par la banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Taux d'escompte applicable pour paiement anticipé par rapport à l'échéance mentionnée sur cette facture : néant au delà de ce délai imdémnite forfaitaire de 40 euros fixée par décret n° 2012-1115 du 02.10.2012



***** FACTURE ACCUITTEE *****

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE NM MEDICAL

1 - Application et opposabilité. Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent tous les contrats de vente conclus entre NM MEDICAL et ses clients. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'Acheteur à ces CGV. Toute condition contraire posée par l'acheteur sera, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au vendeur, quelque soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que NM MEDICAL France ne se prévaloir pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.

2 - Prise de commande. Conformément aux usages de la profession, les commandes sont passées par téléphone, télétransmission ou par courrier.

3 - Prix. Tous les prix indiqués sur nos publications s'entendent TTC, en Euros, pour une livraison en France Métropolitaine et un paiement comptant sans escompte. Les tarifs proposés sur notre site web ou dans nos magasins ne sont pas applicables aux commandes VPC.

4 - Paiement - Modalités. Conformément à l'art. L441-6 du Code du Commerce, toute somme non payée dans un délai de 30 jours à compter du lendemain de la date d'échéance indiquée sur la facture donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable, à l'octroi de pénalités de retard sous forme d'intérêts de retard calculés à un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal au jour de la facturation de ces intérêts de retard. Ces pénalités courront jusqu'au complet paiement.

5 - Frais de Dossier, de Port, de Préparation. Pour toute commande inférieure à 180 Euro TTC à destination de la France Métropolitaine, il est compris un forfait de 9,90 Euro TTC, couvrant une partie des frais fixes liés à la préparation et la livraison de la commande. Certaines commandes nécessitant des opérations logistiques spéciales, contenant des produits de dimensions ou de poids particulièrement importants, pourront faire l'objet de Frais de Transport spécifiques. Les commandes à destination des DOM-TOM et de l'Etranger font également l'objet d'une facturation spécifique des Frais de Port. Pour toute commande hors de Métropole inférieure à 500 Euro HT, des frais de dossier de 100 Euro HT seront facturés.

6 - Délai de livraison. Les délais de livraison indiqués dans nos catalogues, devis, factures proforma, bien que déterminés le plus exactement possible, ne constituent pas un engagement contractuel de notre part. Toute pénalité pour retard est exclue.

7 - Livraisons Partielles. Sauf mention particulière portée sur le bon de commande, nous procéderons à l'expédition immédiate des articles constituant des lots homogènes, utilisables et disponibles dans nos magasins. Les soldes de commande feront l'objet de livraisons complémentaires ultérieures. Le paiement des articles facturés est dû dès l'émission de la facture partielle, éditée au moment de l'expédition.

8 - Risques. Conformément à la Loi, le transfert des risques a lieu dès l'expédition de l'entrepôt de NM MEDICAL France, les marchandises commandées voyagent aux risques et périls du destinataire, quelques soient les modalités d'expédition et alors même que leurs prix seraient établis franco.

9 - Réclamations relatives au transport. Conformément à l'art. 133-3 du Code du Commerce, il appartient au client, en cas d'avarié ou de colis manquant, de faire toutes les constatations nécessaires sur le bon de transport en présence du livreur, puis les confirmer par recommandé dans un délai de 48h auprès du transporteur et de NM MEDICAL France.

10 - Retours. NM MEDICAL accepte les retours de marchandises pour tout motif dans les 14 jours à compter de la livraison des biens, à condition que ceux-ci soient complets, dans leur emballage d'origine et en parfait état de revente. Cette clause ne s'applique pas aux commandes spéciales, sur-mesure ou personnalisées. Les frais de retour à nos entrepôts restent à la charge du client, sauf dans le cas où l'erreur est imputable à NM MEDICAL. En cas de retour, si l'emballage d'origine est détérioré, le produit ne sera remboursé qu'à 50% de sa valeur ; 30% si le produit est légèrement détérioré ; 0% si inutilisable.

11 - Garanties. Sauf indication contraire, tous les articles de nos catalogues bénéficient d'une garantie minimum d'un an contre tout vice de fabrication. La période de garantie prend court à partir de la date figurant sur la facture.

12 - Clause de réserve de propriété. NM MEDICAL conserve la propriété des marchandises vendues jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la restitution des marchandises aux risques et périls de l'acheteur. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur des risques de perte et de détérioration des marchandises vendues dès leur livraison. L'acheteur supportera tous les frais légaux et judiciaires consécutifs à une action contentieuse.

13- Compétence, Contestations. Tout litige relatif aux ventes (contestations relatives à la formation, l'exécution des commandes, la fourniture, le paiement; etc.) sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Lille. Cette clause s'applique nonobstant toute clause contraire, même en cas de référé ou de pluralité de défendeurs, et quelques soient le mode ou les modalités de paiement.

Article 14 - Obligations générales des distributeurs

1. Lorsqu'ils mettent un dispositif à disposition sur le marché, les distributeurs agissent, dans le cadre de leurs activités, avec la diligence requise pour respecter les exigences applicables.

2. Avant de mettre un dispositif à disposition sur le marché, les distributeurs vérifient que les conditions suivantes sont remplies :

- a) le dispositif porte le marquage CE et la déclaration de conformité UE du dispositif a été établie;
- b) le dispositif est accompagné des informations que le fabricant est tenu de fournir conformément à l'article 10, paragraphe 11;
- c) dans le cas de dispositifs importés, l'importateur s'est conformé aux exigences visées à l'article 13, paragraphe 3;
- d) le fabricant a attribué un IUD, le cas échéant.

Afin de respecter les exigences visées aux points a), b) et d), du premier alinéa, le distributeur peut appliquer une méthode d'échantillonnage représentative des dispositifs fournis par ledit distributeur.

Lorsqu'un distributeur considère ou a des raisons de croire qu'un dispositif n'est pas conforme aux exigences du présent règlement, il ne met le dispositif à disposition sur le marché qu'après la mise en conformité de celui-ci et informe le fabricant et, le cas échéant, le mandataire de ce dernier et l'importateur.

Lorsque le distributeur considère ou a des raisons de croire que le dispositif présente un risque grave ou est un dispositif falsifié, il informe également l'autorité compétente de l'État membre dans lequel il est établi.

3. Les distributeurs veillent à ce que, tant que le dispositif est sous leur responsabilité, les conditions de stockage ou de transport soient conformes aux conditions fixées par le fabricant.

4. Les distributeurs qui considèrent ou ont des raisons de croire qu'un dispositif qu'ils ont mis à disposition sur le marché n'est pas conforme au présent règlement informent immédiatement le fabricant et, le cas échéant, le mandataire de ce dernier et l'importateur.

Les distributeurs coopèrent avec le fabricant et, le cas échéant, le mandataire de ce dernier et l'importateur, ainsi qu'avec les autorités compétentes, pour faire en sorte que les mesures correctives nécessaires soient prises pour que ce dispositif soit mis en conformité, retiré ou rappelé, selon le cas.

Lorsque le distributeur considère ou à des raisons de croire que le dispositif présente un risque grave, il informe aussi immédiatement les autorités compétentes des États membres dans lesquels il a mis le dispositif à disposition et précise, notamment, le cas de non-conformité et les éventuelles mesures correctives prises.

5. Les distributeurs qui ont reçu des réclamations ou des signalements de professionnels de la santé, de patients ou d'utilisateurs relatifs à des incidents supposés liés à un dispositif qu'ils ont mis à disposition transmettent immédiatement cette information au fabricant et, le cas échéant, au mandataire de ce dernier et à l'importateur. Ils tiennent un registre des réclamations, des dispositifs non conformes et des rappels et retraits, et tiennent le fabricant et, le cas échéant le mandataire et l'importateur informés de ces activités de suivi et leur fournissent toute information sur demande.